# PARLEMENT EUROPÉEN

*2004* *2009*

*Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures*

11.4.2005 PE 355.798v01-00

**AMENDEMENTS 1-111**

**Projet de rapport** **(PE 355.520v02-00)**
**Kinga Gál**
Promotion et protection des droits fondamentaux: le rôle des institutions nationales et européennes, y compris de l'Agence des droits fondamentaux
((2005/2007(INI))

Proposition de résolution

---

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 1

***Remplacer dans l'ensemble du rapport le terme "Agence" par "Observatoire européen des droits fondamentaux"***

Or. en

Amendement déposé par Claude Moraes

Amendement 2
Préambule, visa 5 (nouveau)

– ***vu la décision prise par les représentants des États membres lors du Conseil européen des 12 et 13 décembre 2003 à Bruxelles, soulignant l'importance que revêtent la collecte et l'analyse de données relatives aux droits de l'homme en vue de définir la politique de l'Union dans ce domaine, de développer l'actuel Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes et d'étendre son mandat pour en faire une Agence des droits de l'homme,***

Or. en

Amendement déposé par Johannes Voggenhuber

Amendement 3
Préambule, visa 7 bis (nouveau)

– ***vu sa résolution du 20 avril 2004 sur la communication de la Commission relative à l'article 7 du traité sur l'Union européenne - Respect et promotion des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée[1],***

Or. en

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 4
Paragraphe 1

1. considère que la protection et la promotion efficaces des droits fondamentaux sont ***la base*** de la démocratie ***(suppression)*** et constituent une condition ***(suppression)*** essentielle à la mise en place de l'espace de liberté, de sécurité et de justice;

Or. pt

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 5
Paragraphe 1

1. considère que la protection et la promotion efficaces des droits fondamentaux sont des piliers de la démocratie en Europe et constituent une condition préalable essentielle à la ***consolidation*** de l'espace de liberté, de sécurité et de justice;

Or. es

[1] ***Textes adoptés, P5_TA(2004)0309.***

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 6
Paragraphe 1

1. considère que la protection et la promotion efficaces des droits fondamentaux sont des piliers de la démocratie en Europe et constituent une condition préalable essentielle à la mise en place ***par l'Union européenne*** de l'espace de liberté, de sécurité et de justice;

Or. fr

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 7
Paragraphe 2

2. souligne que des changements ***(suppression)*** capitaux ***du système*** découlent de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le traité établissant une Constitution pour l'Europe et de l'adhésion future de l'UE à la Convention européenne de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), lesquels ***alourdissent l'obligation qui incombe à*** l'Union de garantir une promotion active des droits fondamentaux dans tous ses domaines d'action;

Or. pt

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 8
Paragraphe 2

2. souligne que des changements institutionnels et constitutionnels capitaux découlent de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le traité établissant une Constitution pour l'Europe et de l'adhésion future de l'UE à la Convention européenne de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), lesquels renforcent considérablement l'obligation ***politique et*** juridique qui incombe à l'Union de garantir une promotion active des droits fondamentaux dans tous ses domaines d'action;

Or. es

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 9
Paragraphe 3

3. estime que ***(suppression)*** l'Union européenne ***s'affirme de plus en plus comme une communauté de valeurs et pas seulement comme un espace de marché***;

Or. pt

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 10
Paragraphe 3

3. estime ***qu'en placant la personne au centre de la construction européenne, les Etats Membres ont renforcé et élargi les*** éléments constitutifs d'une communauté politique et ont élargi davantage l'objectif initial de l'Union européenne***, éminemment*** axé sur le marché;

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 11
Paragraphe 3 bis (nouveau)

***3 bis. considère que, d'ores et déjà, plusieurs objectifs de l'Union comme ceux consistant à développer l'espace de liberté, de sécurité et de justice, à lutter contre les discriminations, à promouvoir la transparence et à assurer la protection des données, sont indissociables de la promotion des droits fondamentaux;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 12
Paragraphe 4

4. ***remarque que les exigences de protection des droits de la personne sont devenues encore plus évidentes avec l'élargissement des compétences de l'Union et le développement de son action dans les domaines de la coopération judiciaire et policière en matière pénale, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme; souligne combien il peut être difficile pour tout législateur, et en***

***particulier pour le législateur européen, d'établir un équilibre entre les libertés individuelles, d'une part, et l'instauration et le renforcement de la sécurité collective, d'autre part;***

Or. fr

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 13
Paragraphe 4

4. ***constate que la nécessité grandissante de garantir la sécurité collective, surtout devant l'émergence de nouvelles formes de terrorisme, appelle une action permanente pour assurer l'équilibre entre les valeurs de liberté et les valeurs de sécurité;***

Or. pt

Amendement déposé par Stavros Lambrinidis

Amendement 14
Paragraphe 4

4. fait observer que ces dernières années ont été marquées par le besoin ***d'affirmer et de respecter pleinement les*** libertés individuelles ***et les droits fondamentaux*** d'une part et ***d'instaurer et de renforcer*** la sécurité collective d'autre part, ***et que ce besoin*** est devenu une priorité des politiques de l'Union européenne; note que les nouvelles formes de terrorisme ont davantage attisé ***(suppression)*** la nécessité de trouver des solutions susceptibles de concilier ces deux objectifs;

Or. en

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 15
Paragraphe 4

4. fait observer que ces dernières années ont été marquées par le besoin de parvenir à un équilibre entre l'affirmation des libertés individuelles d'une part et l'instauration et le renforcement de la sécurité collective d'autre part, qui est devenu une priorité des politiques de l'Union européenne ***et que la réponse aux*** nouvelles formes de terrorisme ***a*** davantage attisé ce besoin, ainsi que la nécessité de ***concevoir*** des ***politiques*** susceptibles de concilier ces deux objectifs;

Or. es

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 16
Paragraphe 5

5. ***considère qu'il est essentiel de mettre en pratique les valeurs proclamées dans les traités fondateurs et dans la Constitution émergente;***

Or. pt

Amendement déposé par Lapo Pistelli

Amendement 17
Paragraphe 7

7. ***constate que l'Union européenne et les États membres sont tenus de respecter les droits humains et les libertés fondamentales dans leurs secteurs de compétence respectifs conformément au principe de subsidiarité et souligne que dans l'hypothèse où les droits humains et les libertés fondamentales seraient violés au niveau national, il appartient à l'Union d'intervenir, comme prévu à l'article 7 du traité sur l'Union européenne;***

Or. it

Amendement déposé par Frederika Brepoels

Amendement 18
Paragraphe 7 bis (nouveau)

***7 bis. estime qu'il importe également que soit pris en considération le principe de***

***confiance visé à la résolution du Parlement européen du 20 avril 2004;***

Or. nl

Amendement déposé par Giovanni Claudio Fava

Amendement 19
Paragraphe 8

8. ***déplore*** que des institutions nationales de protection des droits ***fondamentaux*** ont été mises en place dans ***seulement cinq*** États membres, en particulier dans le cadre des "principes de Paris" des Nations unies; ***demande aux autres États membres de prendre les dispositions nécessaires à cet effet et de doter les commissions nationales de ressources financières suffisantes, sachant entre autres que ces institutions ont la*** fonction ***(suppression)*** de faire le point sur les politiques des gouvernements en matière de droits de l'homme, afin d'éviter les dysfonctionnements et de proposer des améliorations, étant donné que l'efficacité réside dans la prévention et pas uniquement dans la résolution des problèmes;

Or. it

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 20
Paragraphe 9

*Ne concerne pas la version française.*

Or. it

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 21
Paragraphe 9

9. se félicite de la signature du traité établissant une Constitution; ***souligne que l'Union européenne s'engage dans la Constitution à adhérer à la CEDH et que la Charte des droits fondamentaux fait partie intégrante de la Constitution;***

Or. de

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 22
Titre avant le paragraphe 10 (nouveau)

***Réorganiser le processus législatif***

Or. fr

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 23
Paragraphe 10

10. estime que les institutions de l'UE***, conformément aux objectifs de l'Union européenne, doivent*** promouvoir activement et protéger les droits fondamentaux ***et qu'il convient de*** prendre pleinement en considération ***ce fait*** lors de l'élaboration et de l'adoption de la législation;

Or. de

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 24
Paragraphe 10

10. estime que les institutions de l'UE ***doivent*** promouvoir et protéger ***activement*** les droits fondamentaux – deux objectifs de l'Union européenne – et ***(suppression)*** les prendre pleinement en considération lors de l'élaboration et de l'adoption de la législation;

Or. it

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 25
Paragraphe 10

10. ***Considère que l'application des droits fondamentaux est une finalité de toutes les politiques européennes et qu'elle constitue un objectif transversal dans toutes les institutions;***

Or. pt

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 26
Paragraphe 10

10. estime que les institutions de l'UE devraient prendre conscience du fait qu'il importe de promouvoir activement et protéger les droits fondamentaux – deux objectifs de l'Union européenne – et de ***(suppression)*** prendre pleinement en considération ***leur horizontalité*** lors de l'élaboration et de l'adoption de la législation;

Or. es

Amendement déposé par Marie-Line Reynaud

Amendement 27
Paragraphe 10 bis (nouveau)

***10 bis. souhaite que toute nouvelle proposition législative soit assortie d'une évaluation d'impact quant au respect des droits fondamentaux, et en particulier de l'égalité des genres; cette évaluation devra figurer dans la motivation de la proposition;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 28
Paragraphe 10 bis (nouveau)

***10 bis. regrette les désaccords qui ont pu se manifester entre les institutions et qui se sont traduits au fil des trois dernières années par une augmentation des votes de rejet de la part du Parlement européen de propositions législatives ou d'accords internationaux en raison de doutes quant au respect des droits fondamentaux;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 29
Paragraphe 10 ter (nouveau)

***10 ter. considère essentiel que de tels doutes soient dissipés dès la définition des propositions législatives, qu'elles résultent de l'initiative de la Commission ou des***

***Etats Membres, que, par conséquent, toute nouvelle proposition soit assortie d'une évaluation d'impact quant au respect des droits fondamentaux et qu'il soit fait état d'une telle évaluation dans la motivation de la proposition; trouve, par contre, deplacée la pratique de l'auto-certification de conformité aux droits fondamentaux d'une proposition lorsque celle-ci n'est pas argumentée;***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 30
Paragraphe 11

***suppression***

Or. it

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 31
Paragraphe 11

11. note avec satisfaction le fait que M. Barroso, président de la Commission, ait décidé, à la demande du Parlement, d'établir un groupe de commissaires sur "les droits fondamentaux, la lutte contre la discrimination et l'égalité de traitement"; invite la Commission et en particulier ***les*** commissaires ***chargés des*** droits fondamentaux à élaborer une stratégie globale et cohérente visant à ***garantir que*** les droits fondamentaux et humains sont respectés ***dans tous les domaines politiques de l'Union;***

Or. de

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 32
Paragraphe 11

11. ***salue le fait que, cinq ans après la proclamation de la Charte et le lancement d'une réflexion interne quant à son impact sur l'organisation de la Commission, celle-ci ait décidé*** d'établir un groupe de commissaires sur "les droits fondamentaux, la lutte contre la discrimination et l'égalité de traitement"; invite la Commission et en particulier le groupe de commissaires sur les droits fondamentaux à élaborer une stratégie globale et cohérente visant à examiner dans quelle mesure les droits fondamentaux et humains sont respectés et à évaluer leurs conséquences;

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 33
Paragraphe 11 bis (nouveau)

***11 bis. rappelle que les Etats Membres et les institutions de l'Union jouissent d'un droit de recours privilégié devant la Cour dans l'intérêt de la loi et considère que le Parlement devrait, par cette voie, se faire l'avocat des droits des citoyens lorsque les droits fondamentaux risqueraient d'être affectés par un acte de l'Union;***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 34
Paragraphe 11 bis (nouveau)

***11 bis. estime que la Commission européenne, et en particulier son Président, est institutionnellement tenue d'intervenir contre toute forme de discrimination et de s'assurer de la mesure dans laquelle les droits humains et fondamentaux sont respectés;***

Or. it

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 35
Titre avant le paragraphe 11 (nouveau)

***Renforcer la transparence et la confiance mutuelle entre les États membres***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada et Giusto Catania

Amendement 36
Paragraphe 11 ter (nouveau)

***11 ter. considère politiquement essentiel d'introduire la notion de promotion des droits fondamentaux parmi les objectifs à poursuivre dans la simplification et la***

***réorganisation de l'acquis communautaire et de l'Union; considère, d'ailleurs, qu'un tel réexamen s'impose prioritairement:***

- ***pour l'acquis en matière de droit de la concurrence ou de libre prestation des services, lorsque il serait question de protéger le pluralisme et la liberté d'expression,***
- ***pour la mise en œuvre dans les institutions de l'Union du principe du droit à la bonne administration, comme suggéré à plusieurs reprises par le Médiateur européen et récemment par la Cour,***

- ***pour assurer l'accès aux textes préparatoires pendant le processus législatif, notamment auprès des instances du Conseil;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 37
Paragraphe 11 quater (nouveau)

***11 quater.*** ***regrette que, lors de la mise en œuvre du droit communautaire et de l'Union, des Etats Membres manifestent de plus en plus des réticences en matière de reconnaissance mutuelle sous prétexte d'un niveau de protection inadéquat des droits fondamentaux dans l'un ou l'autre Etat Membre; rappelle à ce sujet la jurisprudence de la Cour (affaire Gözütok, C-187/01) et invite autant les administrations des Etats requis à fournir des éléments précis pour justifier leur réticences que les administrations des Etats requérants à fournir les éclaircissements qui seraient éventuellement nécessaires;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 38
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

***11 quinquies.*** ***rappelle, d'ailleurs, qu'un refus de coopération pour des raisons aussi graves que le non-respect des droits fondamentaux par un autre Etat membre, s'il est confirmé, pourrait justifier que l'on demande à la Commission ou au Parlement européen d'activer la procédure d'alerte prévue à l'article 7 du traité UE, plus encore dans l'intérêt des personnes interessées que des administrations;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 39
Paragraphe 11 sexies (nouveau)

***11 sexies.*** ***invite instamment la Commission à s'organiser pour assurer toute la coopération et l'assistance nécessaires, avant même d'engager toute procédure contentieuse, pour permettre aux Etats membres de surmonter d'éventuels problèmes de mise en œuvre du droit communautaire et des mesures de l'Union; considère essentiel qu'il y ait une transparence particulière lors de la transposition des mesures de l'Union ayant trait aux droits fondamentaux; dans ces cas de figure, la Commission rendra accessibles au Parlement européen et aux parlements nationaux les informations ayant trait aux problèmes de transposition; ces informations sont établies lors du débat annuel sur l'espace de liberté, de sécurité et de justice; reitère sa conviction qu'une telle assistance s'impose déjà au niveau des négociations d'adhésion avec des pays candidats ou lors de l'activation des clauses de sauvegarde pour la réalisation de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice;***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 40
Paragraphe 11 quater (nouveau)

***Renforcer la protection juridictionnelle au niveau de l'Union et des EM***

***11 quater.*** ***considère que la Cour de Justice a exercé un rôle déterminant pour faire en sorte que la Communauté et l'Union deviennent une «Communauté» et une Union de droit et cela notamment grâce au dialogue fécond entre juges nationaux et européens dans le cadre de la fonction d'interprétation préjudicielle que les traités reconnaissent à la Cour; reconnaît, d'ailleurs, la portée significative de récents arrêts en matière de respect de la vie familiale ([1]), de liberté d'expression([2]), de protection de la dignité humaine ([3]) de lutte contre les discriminations ([4]),de protection des données ([5]), de droit à un***

[1] *Arrêt du 11 juillet 2002, Carpenter (C-60/00, Rec. p. I-6279) (cf. points 45-46 et disp.)*
[2] *Arrêt du 6 mars 2001, Connolly / Commission (C-274/99 P, Rec. p. I-1611) (cf. points 37-42)*
[3] *Arrêt du 14 octobre 2004, Omega (C-36/02) (cf. points 34-35, 39-41 et disp.), Arrêt du 9 octobre 2001, Pays-Bas / Parlement et Conseil (C-377/98, Rec. p. I-7079) (cf. points 70-75, 77-79)*
[4] *Arrêt du 9 septembre 2003, Rinke (C-25/02, Rec. p. I-8349) (cf. points 25, 28, disp. 1)*
[5] *Arrêt du 20 mai 2003, Österreichischer Rundfunk e.a. (C-465/00, C-138/01 et C-139/01, Rec. p. I-4989) (cf. point 68)*

***procès équitable ([1]), de restrictions au droit d'exercer une activité professionnelle, tout comme à l'usage du droit de propriété, lorsque ces restrictions répondent à des objectifs d'intérêt général([2]);***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 41
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

***11 quinquies. regrette que des limites soient encore prévues aux compétences de la Cour tant dans le premier pilier (article 68 du traité CE ) que, davantage, dans les deuxième et troisième piliers (article 35 du traité UE; s'interrog,e à cet égard, sur le respect du principe de l'État de droit dans une Union qui se veut à la fois espace de droits mais «sans juge»; invite le Conseil à supprimer d'urgence les limitations prévues par l'art. 68 du traité CE et les onze Etats Membres qui n'ont pas encore accepté la compétence de la Cour dans le troisième pilier à le faire dans les meilleurs délais;***

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 42
Paragraphe 11 sexies (nouveau)

***11 sexies. félicite la Cour des récents progrès en matière d'accélération des procédures et l'invite à progresser davantage en envisageant de créer une chambre spécialisée pour les affaires ayant trait à l'Espace de liberté, de sécurité et de justice***;

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 43
Paragraphe 11 septies (nouveau)

***11 septies. soutient la démarche du Conseil européen, reprise dans le programme de la***

[1] *Ordonnance du 4 février 2000, Emesa Sugar (C-17/98, Rec. p. I-665) (cf. points 8-10, 14-15, 18, 20)*
[2] *Arrêt du 15 juillet 2004, Di Lenardo et Dilexport (C-37/02 et C-38/02) (cf. points 82-85) Arrêt du 11 septembre 2002, Pfizer Animal Health / Conseil (T-13/99, Rec. p. II-3305) (cf. points 456-457)*

***Haye, visant à renforcer le dialogue entre les cours suprêmes des Etats membres, démarche qui a récemment pris forme, à l'initiative de ces dernières, par la mise en place des réseaux des cours de cassation, des conseils d'Etat, des conseils supérieurs de la magistrature et, tout récemment, par des contacts entre cours constitutionnelles; considère que de telles initiatives marquent non seulement la volonté des plus hautes juridictions de partager leurs expériences mais constituent aussi l'amorce d'un ordre public européen trouvant sa raison d'être dans l'objectif commun de protéger les droits fondamentaux;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 44
Titre avant le paragraphe 11 (nouveau)

***Rayonnement de la protection des droits fondamentaux à l'extérieur de l'Union***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 45
Paragraphe 11 octies (nouveau)

***11 octies. considère que la nature même d'universalité et d'indivisibilité des droits fondamentaux doit pousser l'Union européenne et ses Etats Membres à promovoir le rayonnement de ces droits dans ses relations avec les pays tiers et les organisations internationales telles que:***

***- les Nations Unies, qui ont entamé un processus de réforme donnant une place particulière à la protection des droits fondamentaux, qui constitue la condition préalable de toute politique de promotion de la démocratie; l'Union européenne devrait, en tant que telle, participer activement à la mise en oeuvre d'une telle réforme en renforçant davantage ses initiatives externes dans ce domaine et en participant à l'éventuel établissement d'un rapport des Nations unies dans ce domaine,***

***- le Conseil de l'Europe, au sein duquel les États membres de l'Union ont désormais une position prééminente; cette relation particulière devrait, pour des raisons évidentes de transparence et de cohérence de l'action politique, se traduire par l'insertion dans les conventions existantes ou en négociation de clauses permettant à l'Union en tant que telle d'être partie à ces accords, à côté ou à la place de ses Etats Membres, conformément aux pouvoirs qui***

***lui sont attribués par les traités européens;***

Or. fr

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 46
Paragraphe 14

14. ***Considère qu'il y a lieu de procéder à un échange des meilleures pratiques entre les organisations nationales gouvernementales et non-gouvernementales en matière de droits de l'homme;***

Or. pt

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 47
Paragraphe 14 bis (nouveau)

***14 bis. estime que le Parlement européen doit, compte tenu notamment des rapports du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, envisager la possibilité de confier à sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, l'élaboration d'un rapport d'initiative analysant la législation des pays baltes, concrètement de l'Estonie et de la Lettonie, dont une partie de la population est défavorisée dans l'exercice de ses droits politiques – notamment le droit de vote et d'éligibilité aux élections – ce qui constitue une infraction grave à la Charte des droits fondamentaux, au projet de Constitution européenne et aux fondements politiques de l'Union;***

Or. es

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 48
Paragraphe 14 ter (nouveau)

***14 ter. souhaite appeler l'attention sur le rapport élaboré en 2001 par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur les violations continues des droits de l'homme au Pays Basque, situation qui perdure et est une anomalie dans l'Union; la population non nationaliste est défavorisée de facto en ce qui concerne l'exercice de ses droits civils, en particulier dans l'exercice de son droit de vote et d'éligibilité aux élections dans des conditions d'égalité; pour beaucoup de Basques, ce droit constitutionnel n'est encore qu'une aspiration, bien qu'il soit ancré dans les lois de***

***l'État espagnol;***

Or. es

Amendement déposé par Martine Roure et Giusto Catania

Amendement 49
Paragraphe 14 bis (nouveau)

***Renforcer le dialogue avec la société civile***

***14 bis. reste convaincu que la protection des droits fondamentaux sera d'autant plus efficace que les citoyens eux-mêmes seront conscients de leur droits et seront en mesure d'en exiger la protection, avant même que par le recours au juge, par la promotion de la participation à la formation des décisions et à leur mise en oeuvre; dans cette perspective, la création de commissions et instituts nationaux pour les droits fondamentaux peut à la fois permettre aux ONG de structurer mieux leurs positions et, d'autre part, de cibler davantage les demandes ainsi que les dénonciations de traitement considérés comme abusifs;***

Or. fr

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 50
Paragraphe 15

15. rappelle le rôle important des divers mécanismes et institutions de surveillance du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme; invite instamment les institutions de l'UE et l'Agence à tirer parti de cette expérience et à ***articuler ces mécanismes selon un système de travail en réseau;***

Or. pt

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 51
Paragraphe 15 bis (nouveau)

***15 bis. propose l'élaboration d'un code conduite interinstitutionnel, destiné à conférer plus de cohérence et d'équité à l'action extérieure de l'Union en matière de démocratisation et de droits humains – cela avait déjà été approuvé en 2002 sur proposition de la commission des affaires étrangères. Ce code devrait régir les relations entre l'Union et les plus de 120 autres États auxquels est actuellement***

***applicable la clause démocratique, en tant qu'élément fondamental des accords de tous types qui les lient;***

Or. es

Amendement déposé par Ioannis Varvitsiotis

Amendement 52
Paragraphe 16

16. est convaincu qu'il y a lieu d'élaborer un modèle fonctionnel de coopération et que la prochaine proposition législative de la Commission relative à l'Agence devrait contenir des propositions concrètes, ***dans lesquelles seront précisées avec clarté les compétences de l'Agence et des différents organismes (Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, Agence européenne pour l'égalité entre hommes et femmes), ainsi qu'*** un lien institutionnalisé entre le Conseil de l'Europe et la future Agence des droits fondamentaux, afin d'éviter que l'Agence fasse double emploi et en vue ***non seulement*** de lui fournir toutes les ressources nécessaires***, mais aussi d'assurer son efficacité***;

Or. el

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 53
Paragraphe 16 bis (nouveau)

***16 bis. considère que, dans la promotion des droits fondamentaux, l'Union européenne devrait pouvoir se référer à une Agence dont le but essentiel serait de fournir toutes les informations nécessaires au développement de:***

***- son activité législative;***

***- son activité de contrôle dans le cadre de l'art. 7. du traité UE;***

***- son rôle d'impulsion politique et de sensibilisation aux droits fondamentaux;***

Or. fr

Amendement déposé par Jean-Marie Cavada

Amendement 54
Paragraphe 16 ter (nouveau)

***16 ter. est convaincu qu'une condition préalable de la bonne interaction entre l'Agence et les institutions européennes sera l'indépendance et la crédibilité de cette dernière;***

Or. fr

Amendement déposé par Ioannis Varvitsiotis

Amendement 55
Paragraphe 16 bis (nouveau)

***16 bis. estime que, avant de fonder de nouveaux organismes de protection des droits fondamentaux, il faut se soucier de renforcer ceux qui existent et envisager éventuellement de les fusionner dans le but d'améliorer leur fonctionnalité;***

Or. el

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 56
Paragraphe 17

17. souligne que la création de l'Agence ***devra*** contribuer à renforcer davantage la confiance mutuelle entre les États membres ***et constituer une garantie de respect continu des principes énoncés aux articles 6 et 7 du traité sur l'Union européenne***;

Or. pt

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 57
Paragraphe 17

17. souligne que la création de l'Agence devrait contribuer à renforcer davantage la confiance mutuelle entre les États membres ***et que l'Agence devrait assurer le suivi des violations des droits de l'homme dans l'Union européenne***;

Or. en

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 58
Paragraphe 17 bis (nouveau)

***17 bis. estime que, si le domaine d'action principal de l'Agence doit être l'UE, il conviendrait également d'étendre celui-ci à des pays tiers dans la mesure où ces pays sont concernés par des questions relatives aux droits de l'homme affectant l'UE;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 59
Paragraphe 18

***supprimé***

Or. en

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 60
Paragraphe 18 bis (nouveau)

***18 bis. estime que l'Agence devrait servir d'organisation de coordination pour toutes les questions relatives aux droits de l'homme, afin d'éviter les chevauchements d'activités par différentes structures;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 61
Paragraphe 18 ter (nouveau)

***18 ter. fait observer que les droits de la femme sont des droits humains; insiste dès lors pour que le futur institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes fasse partie intégrante de l'Agence des droits de l'homme, tout en agissant pour son propre compte; estime qu'il est important, rationnel, rentable et cohérent que le siège du futur institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes soit situé au même endroit;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 62
Paragraphe 18 quater (nouveau)

***18 quater.*** ***fait observer que l'abolition de l'esclavage moderne dans l'UE élargie est un objectif capital, qui ne pourra être atteint simplement par la lutte contre le trafic d'êtres humains dans l'Union européenne; estime qu'une des tâches spécifiques de l'Agence devrait être de protéger les personnes risquant d'entrer dans l'UE après avoir été victimes d'un trafic;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 63
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)

***18 quinquies.*** ***fait observer que la protection des minorités ethniques et nationales dans l'UE élargie est un objectif capital, qui ne pourra être atteint simplement en luttant contre la xénophobie et la discrimination, et souligne que ce problème complexe doit aussi être envisagé sous d'autres angles; estime qu'une des tâches spécifiques de l'Agence devrait être de protéger les minorités nationales et ethniques;***

Or. en

Amendement déposé par Johannes Voggenhuber

Amendement 64
Paragraphe 18

18. estime que, dès l'instant où ***ont été créés*** des organes chargés de surveiller des aspects spécifiques de la politique menée en matière de droits de l'homme dans toute l'Union (tels que l'institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes) afin d'améliorer la mise en œuvre des politiques de l'UE dans tous ces domaines, ces organes devraient être officiellement rattachés à l'Agence et intégrés au réseau de réseaux; invite instamment le Conseil européen, le Conseil et à la Commission à adopter une stratégie rationnelle, rentable et cohérente lors de la création de nouveaux organes chargés des questions liées aux droits fondamentaux;

Or. en

Amendement déposé par Claude Moraes

Amendement 65
Paragraphe 18 bis (nouveau)

***18 bis. rappelle que le Conseil européen a pris la décision de développer l'actuel Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes et note avec satisfaction que la Commission a garanti que les compétences actuelles de l'Observatoire en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme resteront au cœur du mandat de l'Agence des droits fondamentaux et ne seront pas affaiblies;***

Or. en

Amendement déposé par Johannes Voggenhuber

Amendement 66
Paragraphe 19

19. prie instamment la Commission de donner à l'Agence un mandat fort et les compétences nécessaires pour suivre l'évolution de ***l'application de la législation communautaire dans les États membres en accord total avec*** la Charte des droits fondamentaux et des droits de l'homme dans l'Union européenne et les pays candidats avec lesquels des accords d'adhésion ont été signés;

Or. en

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 67
Paragraphe 19

19. prie instamment la Commission de donner à l'Agence un mandat fort et les compétences nécessaires pour suivre l'évolution de la Charte des droits fondamentaux et des droits de l'homme dans l'Union européenne et les pays candidats avec lesquels des accords d'adhésion ont été signés ***et de l'habiliter également à connaître et à évaluer l'application du code de conduite interinstitutionnelle dans des pays tiers***;

Or. es

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 68
Paragraphe 19

19. ***considère que*** l'Agence ***doit avoir*** un mandat fort et les compétences nécessaires pour suivre l'évolution de la Charte des droits fondamentaux et des droits de l'homme dans l'Union européenne et les pays candidats avec lesquels des accords d'adhésion ont été signés;

Or. fr

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 69
Paragraphe 22

22. affirme que la conception de ce nouvel instrument devrait porter une attention particulière aux trois fonctions principales qu'une telle institution doit remplir (promotion des droits fondamentaux, ***suivi du respect*** des droits fondamentaux et sensibilisation des acteurs clés, à savoir ***les États membres,*** les institutions de l'UE et les citoyens) afin de répondre aux besoins stratégiques d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice;

Or. de

Amendement déposé par Johannes Voggenhuber

Amendement 70
Paragraphe 23 bis (nouveau)

***23 bis. est convaincu que l'Agence des droits fondamentaux aura une position particulière parmi les Agences de l'UE et devrait être considérée comme pleinement indépendante; est convaincu que la légitimité de l'Agence sera renforcée si ses organes de direction sont nommés par le Parlement européen;***

Or. en

Amendement déposé par Antoine Duquesne

Amendement 71
Paragraphe 23

23. estime que, dans le cadre de sa mission de promotion des droits fondamentaux, la

future Agence devrait apporter un soutien dynamique aux politiques de protection des droits de l'homme selon deux axes: identification des améliorations législatives les plus souhaitables et contrôle de l'application et de la mise en œuvre de la législation existante; ***mais, en aucun cas, l'Agence n'aura de compétence juridictionnelle;***

Or. fr

Amendement déposé par Sarah Ludford

Amendement 72
Paragraphe 24

24. estime que le rôle principal de l'Agence devrait être d'effectuer un suivi des droits de l'homme dans l'UE, afin de rédiger un rapport annuel***, accompagné de recommandations,*** sur la situation concernant ces droits, ***qui serait transmis au*** Parlement européen***, au Conseil et à la Commission;***

Or. en

Amendement déposé par Claude Moraes

Amendement 73
Paragraphe 24

24. estime que le rôle principal de l'Agence devrait être d'effectuer un suivi des droits de l'homme dans l'UE, afin de rédiger ***et présenter*** un rapport annuel***, sur la base duquel le Parlement européen pourrait tirer des conclusions politiques sur la situation des droits de l'homme dans l'UE;***

Or. en

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 74
Paragraphe 24

24. estime que ***(suppression)*** l'Agence***, dans le cadre de ses activités relatives à la protection des droits de l'homme,*** devrait ***(suppression)*** rédiger un rapport annuel ***qui serait officiellement présenté au Parlement européen,*** sur la situation concernant ***les*** droits ***relevant de son domaine de compétence;***

Or. en

Amendement déposé par Johannes Voggenhuber

Amendement 75
Paragraphe 24 ter (nouveau)

***24 ter. estime par ailleurs que l'Agence devrait relever directement et principalement du Parlement européen; considère que cela apporterait une valeur ajoutée aux travaux de l'Agence et garantirait leur légitimité;***

Or. en

Amendement déposé par Sarah Ludford

Amendement 76
Paragraphe 25

25. maintient que l'Agence devrait ***être spécifiquement chargée d'un rôle consultatif à propos du respect ou de la violation des*** dispositions de l'article 6 ***(suppression)*** du traité UE, ***et du lancement de la procédure de proposition motivée visée à l'article 7 du traité UE, qui serait assortie d'une obligation pour les États membres et les institutions de l'UE d'agir en conséquence ou de justifier le fait qu'ils ne le fassent pas;***

Or. en

Amendement déposé par Lapo Pistelli

Amendement 77
Paragraphe 26

26. affirme que l'Agence devrait prendre des mesures concrètes pour trouver quelles sont les meilleures manières de sensibiliser les populations de l'Union européenne ***et les personnes présentes dans l'UE*** aux droits fondamentaux dont ils jouissent et de créer une culture des droits fondamentaux au sein de l'UE, qui pourra faire l'objet d'une promotion fructueuse par-delà les frontières de l'Union et être considérée comme l'une de ses valeurs essentielles;

Or. en

Amendement déposé par Lapo Pistelli

Amendement 78
Paragraphe 26 bis (nouveau)

***26 bis. considère que ces mesures concrètes devront inclure des actions de formation organisées par l'Agence à destination des opérateurs des droits de l'homme en Europe, qu'il s'agisse de représentants de la société civile ou d'organisations professionnelles;***

Or. fr

Amendement déposé par Lapo Pistelli

Amendement 79
Paragraphe 26

***26 bis. estime opportun que les citoyens européens, et toute personne se trouvant sur le territoire de l'Union européenne, aient le droit de signaler à l'Agence des cas présumés de violation des droits fondamentaux suivant les modalités prévues à l'Agence;***

Or. it

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 80
Paragraphe 27

27. est d'avis que, pour remplir ses trois fonctions principales, l'Agence devrait réunir des données par l'intermédiaire de ses réseaux et les analyser, ainsi qu'être habilitée ***à élaborer*** des ***rapports destinés*** au Parlement européen, au Conseil et à la Commission;

Or. it

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 81
Paragraphe 27

27. est d'avis que, pour remplir ses trois fonctions principales, l'Agence devrait réunir des données par l'intermédiaire de ses réseaux et les analyser, ainsi qu'être habilitée à émettre ***(suppression)*** des recommandations***, à la demande du*** Parlement européen, ***du*** Conseil et ***de*** la Commission***, ou de sa propre initiative***;

Or. de

Amendement déposé par Giovanni Claudio Fava

Amendement 82
Paragraphe 27

27. est d'avis que, pour remplir ses trois fonctions principales, l'Agence devrait réunir des données par l'intermédiaire de ses réseaux et les analyser, ainsi qu'être habilitée à émettre des avis et des recommandations au Parlement européen, au Conseil et à la Commission ***en vue notamment de la conclusion d'accords d'association avec les pays tiers***;

Or. it

Amendement déposé par Sarah Ludford

Amendement 83
Paragraphe 27

27. est d'avis que, pour remplir ses trois fonctions principales, l'Agence devrait réunir des données par l'intermédiaire de ses réseaux et les analyser, ***qu'elle devrait aussi effectuer des "évaluations des incidences des droits fondamentaux" sur les politiques, les propositions législatives et les programmes,*** ainsi qu'être habilitée à émettre des avis et des recommandations au Parlement européen, au Conseil et à la Commission;

Or. en

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 84
Paragraphe 28

28. estime que la surveillance opérée par l'Agence apportera une valeur ajoutée, puisqu'elle fournira une vue horizontale ***(suppression)*** de la protection et de la promotion des droits fondamentaux, raison pour laquelle tous les droits énoncés dans la Charte des droits fondamentaux et les dispositions pertinentes de la première partie du traité établissant une Constitution pour l'Europe devraient être couverts; ***(suppression)***

Or. pt

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 85
Paragraphe 28

28. estime que la surveillance opérée par l'Agence apportera une valeur ajoutée, puisqu'elle fournira une vue horizontale, générale de la protection et de la promotion des droits fondamentaux, raison pour laquelle tous les droits énoncés dans la Charte des droits fondamentaux et les dispositions pertinentes de la première partie du traité établissant une Constitution pour l'Europe devraient être couverts; soutient ***que le Parlement eruopéen*** devrait ***(suppression)*** établir ***les*** priorités ***de l'Agence***, sous la forme d'orientations thématiques, ***(suppression)*** dans son programme annuel de travail;

Or. it

Amendement déposé par Kinga Gál

Amendement 86
Paragraphe 28

28. estime que la surveillance opérée par l'Agence apportera une valeur ajoutée, puisqu'elle fournira une vue horizontale, générale de la protection et de la promotion des droits fondamentaux, raison pour laquelle tous les droits énoncés dans la Charte des droits fondamentaux et les dispositions pertinentes de la première partie du traité établissant une Constitution pour l'Europe devraient être couverts; soutient ***(suppression)*** que ***le programme annuel de travail de*** l'Agence devrait ***mettre l'accent sur une orientation thématique;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 87
Paragraphe 29

29. propose que l'Agence soit structurée en différents secteurs chargés des domaines relevant de la Charte des droits fondamentaux – en complément au mandat de l'Observatoire, chargé de lutter contre le racisme et la xénophobie – par exemple, les libertés d'expression, de réunion, d'association et d'opinion, les droits à l'éducation et à la liberté, la solidarité et les droits sociaux, les droits de l'enfant, l'égalité entre les hommes et les femmes, ***la violence à l'égard des femmes, les droits reproductifs, le trafic d'êtres humains,*** les droits du citoyens et la justice, la question des Roms et les droits des minorités; ***estime que, si le domaine d'action principal de l'Agence doit être l'UE, il conviendrait également d'étendre celui-ci à des pays tiers dans la***

***mesure où ces pays sont concernés par des questions relatives aux droits de l'homme affectant l'UE;***

Or. en

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 88
Paragraphe 29

29. propose que l'Agence soit structurée en différents secteurs chargés des domaines relevant de la Charte des droits fondamentaux – en complément au mandat de l'Observatoire, chargé de lutter contre le racisme et la xénophobie – par exemple, les libertés d'expression, de réunion, d'association et d'opinion, ***le droit de participer dans des conditions égales aux processus électoraux,*** les droits à l'éducation et à la liberté, la solidarité et les droits sociaux, les droits de l'enfant, l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits du citoyens et la justice, la question des Roms et les droits des minorités;

Or. es

Amendement déposé par Sylvia-Yvonne Kaufmann

Amendement 89
Paragraphe 29

29. propose que l'Agence soit structurée en différents secteurs ***correspondant aux droits humains et fondamentaux inscrits dans la Charte des droits fondamentaux, et que, dans le cas où un institut existe déjà à l'échelle de l'Union européenne dans un domaine, comme c'est le cas par exemple pour l'institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, les tâches de l'Agence dans ce domaine soient prises en charge par cet institut spécifique au nom de l'Agence;***

Or. de

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 90
Paragraphe 29

***supprimé***

Or. pt

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 91
Paragraphe 29

***supprimé***

Or. en

Amendement déposé par Lapo Pistelli

Amendement 92
Paragraphe 29

29. propose que l'Agence soit structurée en différents secteurs chargés des domaines relevant de la Charte des droits fondamentaux – en complément au mandat de l'Observatoire, chargé de lutter contre le racisme et la xénophobie – par exemple, les libertés d'expression, de réunion, d'association et d'opinion, les droits à l'éducation et à la liberté, la solidarité et les droits sociaux, les droits de l'enfant, l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits du citoyens et la justice, ***le droit d'asile,*** la question des Roms et les droits des minorités;

Or. en

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 93
Paragraphe 30

***supprimé***

Or. pt

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 94
Paragraphe 30 bis (nouveau)

***30 bis. considère qu'il est essentiel que l'Agence jouisse d'un statut d'organe indépendant, démocratiquement responsable devant le Parlement européen et tenu de faire rapport aux commissions parlementaires compétentes selon la matière;***

Or. pt

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 95
Paragraphe 30 ter (nouveau)

***30 ter. Considère, au vu de la nouvelle Constitution émergente, qu'un rapport d'activités annuel devra être présenté par l'Agence à la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen;***

Or. pt

Amendement déposé par Viktória Mohácsi

Amendement 96
Paragraphe 30

30. fait observer que la protection des minorités nationales dans l'UE élargie sera une question majeure et qu'elle ne pourra être résolue uniquement en luttant contre la xénophobie et la discrimination; souligne que ce problème complexe doit être abordé sous d'autres angles, et partant, qu'un service distinct de l'Agence devrait se consacrer à la question des minorités nationales; ***est convaincu que l'Agence des droits fondamentaux devrait concentrer ses ressources sur les problèmes les plus urgents auxquels sont confrontés les groupes à haut risque, tels que les Roms et les communautés juives et musulmanes, afin de prendre des mesures rapides et efficaces pour faire face à la croissance du racisme à l'égard des Roms, de l'antisémitisme et de l'islamophobie;***

Or. en

Amendement déposé par Rosa Díez González

Amendement 97
Paragraphe 30 bis (nouveau)

***30 bis. estime que l'Agence doit également chercher à savoir s'il y a, dans l'un ou l'autre pays de l'Union, des persécutions pour raisons idéologiques, et analyser les circonstances – juridiques, politiques, sociales – dans lesquelles pourrait se produire cette atteinte grave aux droits fondamentaux;***

Or. es

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 98
Paragraphe 30

30. fait observer que la protection des minorités nationales dans l'UE élargie sera une question majeure et qu'elle ne pourra être résolue uniquement en luttant contre la xénophobie et la discrimination; souligne que ce problème complexe doit être abordé sous d'autres angles, et ***que l'une des tâches spécifiques*** de l'Agence devrait ***être de protéger les*** minorités nationales;

Or. en

Amendement déposé par Maria da Assunção Esteves

Amendement 99
Paragraphe 31

31. estime qu'il est essentiel, pour que l'Agence puisse s'acquitter de sa mission ambitieuse, qu'elle soit ***(suppression)*** suffisamment dotée en personnel et en ressources budgétaires et comprenne un conseil d'administration composé de représentants de haut niveau des États membres, des cours suprêmes/constitutionnelles, des organes de protection des droits de l'homme, des institutions de l'UE et du Conseil de l'Europe;

Or. pt

Amendement déposé par Giovanni Claudio Fava

Amendement 100
Paragraphe 31

31. estime qu'il est essentiel, pour que l'Agence puisse s'acquitter de sa mission ambitieuse, qu'elle soit indépendante, suffisamment dotée en personnel et en ressources budgétaires et comprenne un conseil d'administration composé de représentants de haut niveau des États membres, des Cours suprêmes/constitutionnelles, ***des ONG et des autres sujets de la société civile opérant sur le terrain des droits fondamentaux,*** des institutions de l'UE et du Conseil de l'Europe;

Or. it

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 101
Paragraphe 31

31. estime qu'il est essentiel, pour que l'Agence puisse s'acquitter de sa mission ambitieuse, qu'elle soit indépendante, suffisamment dotée en personnel et en ressources budgétaires et comprenne un conseil d'administration ***désigné par le Parlement européen à une majorité qualifiée et*** composé de représentants ***éminents***, des Cours suprêmes/constitutionnelles, des ***organismes*** de protection des droits de l'homme, ***de la société civile,*** des institutions ***européennes*** et du Conseil de l'Europe;

Or. it

Amendement déposé par Antoine Duquesne

Amendement 102
Paragraphe 31

31. estime qu'il est essentiel, pour que l'Agence puisse s'acquitter de sa mission ambitieuse, qu'elle soit indépendante, suffisamment dotée en personnel et en ressources budgétaires et comprenne un conseil d'administration composé de représentants de haut niveau des États membres, des cours suprêmes/constitutionnelles, des organes de protection des droits de l'homme, des institutions de l'UE, ***qui seront désignés par le Parlement européen à une majorité qualifiée afin de garantir l'autorité, l'indépendance et le pluralisme de la représentation****;*

Or. fr

Amendement déposé par Sarah Ludford

Amendement 103
Paragraphe 31

31. estime qu'il est essentiel, pour que l'Agence puisse s'acquitter de sa mission ambitieuse, qu'elle soit indépendante, suffisamment dotée en personnel et en ressources budgétaires et comprenne un conseil d'administration composé de représentants de haut niveau ***d'organisations non gouvernementales indépendantes et d'***organes de protection des droits de l'homme ***(suppression)***;

Or. en

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 104
Paragraphe 31

31. estime qu'il est essentiel ***que*** l'Agence ***jouisse d'une position particulière parmi les agences de l'UE***, qu'elle soit ***entièrement*** indépendante ***et irréprochable à tous égards***, ***que son directeur se soit distingué dans le domaine des droits de l'homme, que son conseil d'administration soit composé d'experts indépendants de grand renom issus de tous les États membres, qui devraient bénéficier de la sécurité de l'emploi, et qu'elle soit suffisamment dotée en personnel et en ressources budgétaires pour s'acquitter de son mandat ambitieux;***

Or. en

Amendement déposé par Ioannis Varvitsiotis

Amendement 105
Paragraphe 31 bis (nouveau)

***31 bis. estime que le conseil d'administration de l'Agence devra être élu par le Parlement européen et que priorité devra être accordée, dans le choix de ses membres, à d'anciens membres de cours constitutionnelles;***

Or. el

Amendement déposé par Giusto Catania, Lapo Pistelli et Martine Roure

Amendement 106
Paragraphe 32 bis (nouveau)

***32 bis. considère que la plupart des recommandations figurant dans la présente résolution visent à assurer la collecte, l'analyse et le traitement d'informations en vue de l'évaluation de l'impact de la protection des droits fondamentaux lors de l'exercice des compétences de la Communauté et de l'Union; elles visent, d'ailleurs, aussi à améliorer l'organisation des procédures administratives et législatives, et trouvent leur fondement juridique en particulier dans les politiques de lutte contre les discriminations (article 13 du traité CE), de libre circulation, d'asile, de protection des données et de transparence;***

Or. fr

Amendement déposé par Lapo Pistelli et Martine Roure

Amendement 107
Paragraphe 32 ter (nouveau)

***32 ter. considère, dans la même perspective, que l'acte même qui définit la fonction de collecte des informations peut constituer la base juridique pour la création de l'Agence des droits fondamentaux, dont la fonction est subsidiaire à celle des institutions dans les domaines traités dans la présente résolution; dans ces conditions, le recours à la procédure de codécision avec le Parlement et à la majorité qualifiée au sein du Conseil devrait s'imposer;***

Or. fr

Amendement déposé par Lapo Pistelli et Martine Roure

Amendement 108
Paragraphe 32 quater (nouveau)

***32 quater. invite la Commission, conformément à l'article 192 du traité CE, à présenter une proposition législative sur la base des indications fournies ci-dessus; laisse à la Commission le soin de juger si une mesure relevant du troisième pilier et renvoyant à la mesure communautaire serait nécessaire selon les initiatives liées à la coopération judiciaire et policière en matière pénale;***

Or. fr

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 109
Paragraphe 32

***supprimé***

Or. en

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 110
Paragraphe 32 bis (nouveau)

***32 bis. estime que la légitimité et la crédibilité de l'Agence seraient considérablement renforcées s'il appartenait au Parlement européen de décider en dernière instance, à la majorité qualifiée, de la nomination du directeur de l'Agence, et éventuellement***

***de sa révocation;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Carlshamre

Amendement 111
Paragraphe 34 (nouveau)

***34. considère que l'Agence devrait être établie, de même que l'institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dans les locaux du Parlement européen à Strasbourg (France);***

Or. en